



Commissions Jeunes

Réunion du 14 février 2019 - PV N°22

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 09/02/2019

DIVERS

Coupes U15 et U18 : les ¼ de finale auront lieu le 13/04, le 20/04 ou le 27/04.
La date du tirage sera communiquée ultérieurement.